

AIR LIQUIDE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 37.691.950 DINARS

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

RNE 002412 B - MF 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804 90

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le mardi 28 Mai 2019, respectivement à 10 heures et 11 heures , Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2018,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Approbation du renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2018).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 9 960 515,000 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	9 960 515,000
Résultats reportés	104 030,427
Total à répartir	10 064 545,427
Répartition	
Réserves légales	121 585,000
Sous-total 1	9 942 960,427
Autres Réserves antérieures à 2015	
Sous-total 2	9 942 960,427
Réserve pour réinvestissement	-2 355 725,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-432 684,427
Dividendes	-6 784 551,000
Solde	0,000

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4.500 DT pour chacune des 1 507 678 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 14 juin 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation de la cooptation d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Gino Morandini en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Matthieu Bohl pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole.

Les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Reconduction du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.